

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 AVRIL 2025

Le sept avril deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel VEREECKE, Maire.

Etaient présents :

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin, Mme Masson, M. Carraro, M. Le Guienne, M. Boulin, M. Potiron (arrivé à 20h59), M. Vergalli, Mme Vergalli, M. Chatin, M. Doré, Mme Mascomère, Mme Labarre, M. Rémond, conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

M. Agnès (pouvoir à M. Vereecke)
Mme Kapusta (pouvoir à M. Hautot)
Mme Cedolin (pouvoir à M. Doré)

Etait absente et excusée :

Mme Ziegler.

✂

<u>Date de convocation :</u> 28 mars 2025	<u>Date d'affichage :</u> 08 avril 2025	<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22
-----------------------------------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

✂

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **20 heures 37 minutes**.

✂

M. Hervé-Gilles KRAUZÉ est élu secrétaire de séance.

✂

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.
- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales).

Affaires générales

- 1) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - 1^{er} Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- 2) Point d'information - Mobilier Urbain.

Finances

- 3) Vote des taux des impôts directs locaux - 2025.
- 4) Budget primitif principal et annexes 2025 - Vote.

Questions des élus

La séance sera retransmise en directe sur la page Facebook de la Commune.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité soit 21 voix dont 3 pouvoirs, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil Municipal a autorisé **M. le Maire** ou son suppléant en cas d'empêchement, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services (y compris la maîtrise d'œuvre) et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à **200 000 €** hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5 % du montant du marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-après :

BUDGET GÉNÉRAL

Bâtiments et voirie :

- **Spectacle pyro-musical pour le 13 juillet 2025, par la société OMEGA PRODUCTION**, sise 9 rue Pelet Otto, 02600 VILLERS-COTTERETS, pour un montant de 5 940.00 € TTC. Lettre de commande signée le 19 mars 2025.
- **Balayage de voirie des rues communales en avril : 2 passages, par l'entreprise SA LCRBV**, sise 1130 avenue du Tremblay, 60100 CREIL, pour un montant de 1 632.00 € TTC. Lettre de commande signée le 18 mars 2025.

CONTRAT :

- **Contrat d'entretien des espaces verts-tontes du 1^{er} avril au 31 octobre 2025, avec l'entreprise JULIEN PAYSAGES**, 36 bis rue du Bray, 60850 SAINT-GERMER-DE-FLY, pour un montant de 57 775.06 € TTC mensuel, contrat signé le 1^{er} avril 2025.
- **Avenant n°4 : Convention annuelle de maintenance de la vidéoprotection, avec la société NTI**, 9 avenue Pierre Bérégovoy, 60000 BEAUVAIS, pour un montant de 3 648.42 € TTC mensuel, avenant signé le 02 avril 2025.

Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 08 avril 2025.

Discussions :

Monsieur Falampin : 57 000 euros, je ne vous vois pas réagir cela représente une somme importante quand même ? c'est le prix d'un tracteur tondeuse ?

Monsieur le Maire : C'est le moins-disant, cela allait du simple au double.

Madame Labarre : Avec le même nombre de personnel et avoir 57 000 euros de dépenses, cela fait beaucoup.

Madame Marin : C'est vraiment pour dégager du temps aux services techniques, car la tonte est très chronophage. C'est vraiment pour dégager du temps pour faire mieux notamment sur le fleurissement.

Monsieur le Maire : Pour rebondir, le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement sont tondues toutes les semaines après le reste une fois tous les quinze jours. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais nous avons de très beaux massifs de fleurs en ce moment, c'est pour continuer dans cette démarche.

☪

Arrivée de M. Olivier Potiron à 20h59.

Délibération n°1

1) AFFAIRES GÉNÉRALES - RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - 1^{er} DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

***Monsieur Krauzé, adjoint au Maire** donne la parole au Bureau d'étude qui accompagne la collectivité en la matière, la société GEOSTUDIO :*

La Commission Urbanisme, accompagnée par le bureau d'études Géostudio, a travaillé le PADD au cours des derniers mois.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal une présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, comprenant les axes et objectifs suivants :

- Axe 1 : Une attractivité résidentielle à maîtriser
- Axe 2 : Des ambitions économiques pour les prochaines années
- Axe 3 : Un aménagement du territoire soucieux de son cadre de vie

Monsieur Krauzé, adjoint au Maire précise que le débat ouvert lors de cette séance peut être poursuivi, si nécessaire, lors d'une séance ultérieure, surtout si le PADD devait être amendé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 151-2, L.151-5 et L.153-12 ;

Vu la délibération n°20221124B prescrivant la révision du Plan local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

Considérant que conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

Considérant que l'article L.153-12 du code de l'urbanisme prévoit que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat en Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'urbanisme.

Considérant que le Projet de PADD doit être exposé ;

Considérant la présentation faite aux habitants lors d'une réunion publique le 01 février 2025.

Considérant que les orientations générales du PADD s'articulent autour de 3 axes :

- Axe 1 : Une attractivité résidentielle à maîtriser
- Axe 2 : Des ambitions économiques pour les prochaines années
- Axe 3 : Un aménagement du territoire soucieux de son cadre de vie

Après avoir entendu l'exposé du bureau d'étude GEOSTUDIO et de l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, monsieur Hervé Gilles Krauzé.

A la suite d'un débat contradictoire, il est proposé au Conseil Municipal de valider les 3 axes fixant les principales orientations qui étaièrent le PLU, considérant que les propositions faites vont dans le sens des objectifs retenus à travers la délibération du 24 novembre 2022 prescrivant la révision du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour dont 3 pouvoirs) :

- **PREND ACTE** du débat organisé au sein du Conseil Municipal, sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.
- **APPROUVE**, Les 3 axes fixant les principales orientations qui étaièrent le PLU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à la présente délibération.

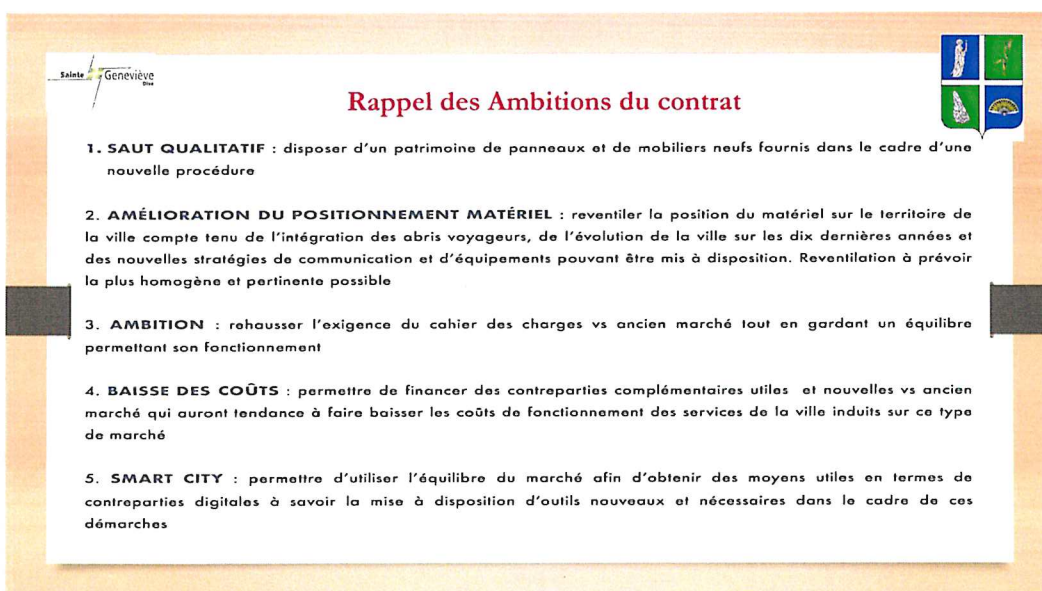
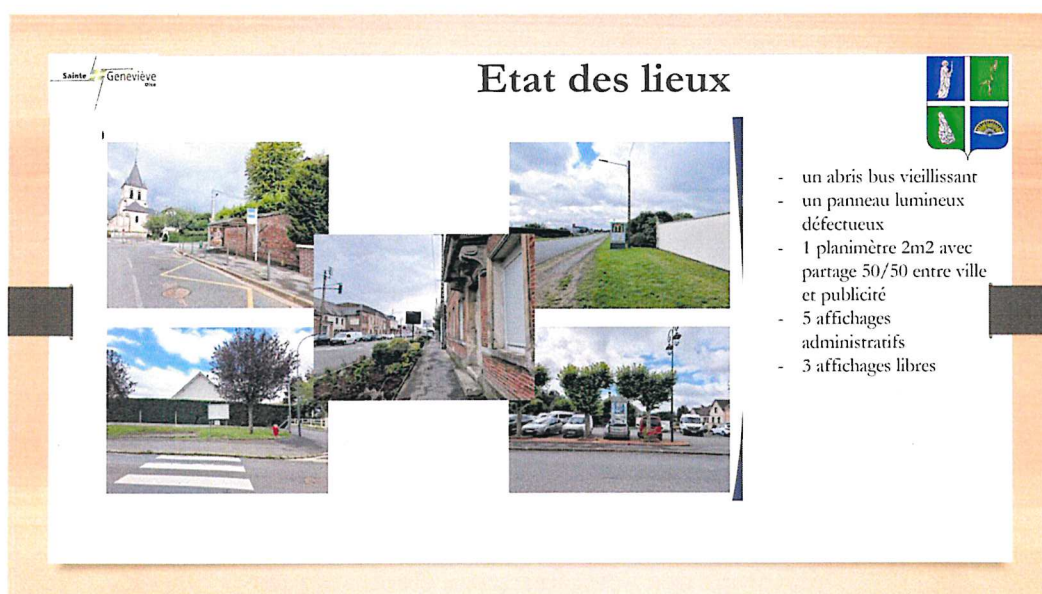
Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 08 avril 2025.

Discussions : Suite à l'exposé du bureau d'étude et avant le vote de la délibération, pas de questions particulières.

Délibération n°2

2) AFFAIRES GÉNÉRALES - POINT D'INFORMATION - MOBILIER URBAIN.

M. Hautot adjoint au Maire, expose :



Rappel des conditions et du périmètre



CONDITIONS

- 1/Durée du contrat 10 minimum et à apprécier selon l'amortissement
- 2/Coût pour la commune zéro euros amorti par les recettes d'exploitation

PERIMETRE INITIALE

Typologie	Nombre
Abris voyageurs	3
Planimètre 2m ²	10
Mobilier pour affichage libre	3
Mobilier pour affichage administratif	5
Journal électronique recto-verso	2
Borne interactive	1

Première consultation

(dernier trimestre 2024)

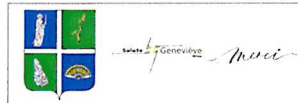


- Pas d'offre remise dans les délais
- Echange avec les entreprises pour comprendre le caractère infructueux de la consultation
- Le cahier des charges semble trop ambitieux, notamment par l'intégration de deux journaux électroniques recto-verso.
- Il est demandé le retrait des deux journaux électroniques du contrat.

Nouveau périmètre pour une seconde consultation

Typologie	Nombre
Abris voyageurs	3
Planimètre 2m ²	10
Mobilier pour affichage libre	3
Mobilier pour affichage administratif	5
Journal électronique recto-verso	2
Borne interactive	1

- ❖ Retrait des deux journaux électroniques
- ❖ Lancement d'une seconde consultation premier trimestre 2025
- ❖ Deux offres réceptionnées dans les délais.



Pas de vote.

Discussions : Pas de discussions.

Délibération n°3

3) FINANCES COMMUNALES - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - 2025.

Madame Marin, adjointe au Maire, expose :

Vu les articles L. 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix pour dont 3 pouvoirs) :

■ **DÉCIDE** de maintenir au même niveau que l'an dernier les taux d'imposition pour 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	54,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	83,41 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	17,27 %

Le produit prévisionnel des contributions avant application du coefficient correcteur s'élèvera à 2 071 773 €.

Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 08 avril 2025.

✍

Discussions : Pas de discussions.

✍

Délibération n°4

4) FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET ANNEXES 2025 - VOTE.

Monsieur le Maire précise avoir reçu deux amendements concernant cette délibération et propose à la liste « Un Nouvel avenir pour Sainte-Geneviève » de présenter chaque amendement :

Amendement 1 : Intégrer au budget général la partie « festive ou vie locale » (colis, repas des anciens et sortie...) au budget : 18 000 € à porter au compte 623 Fêtes et cérémonies.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le présent Amendement.

Discussions :

Madame Marin : Qu'est-ce qui déroge que ce soit le CCAS qui gère les colis ? C'est le budget du CCAS qui gère ? En cela est dérangeant ?

Monsieur Chatin : Je m'en suis expliqué mais peut être pas suffisamment dans mon exposé. L'idée est d'inclure tout le Conseil Municipal, c'est une opération qui reste un peu marginalisée par le CCAS et que quelque part, c'est une action municipale.

Madame Marin : Il y a beaucoup de communes qui gèrent par le CCAS mais du coup vous feriez quoi avec le budget du CCAS ?

Monsieur Chatin : Il y a de l'action sociale à développer, notre représentante madame Cedolin, vous en a fait la démonstration maintes fois.

Madame Marin : Etant donné qu'il y a 18 000 euros au budget du CCAS qui est sur un autre chapitre, vous rajouter 18 000 euros au 623 cela fait donc 36 000 € au total donc cela fait énorme pour le budget ? Vous voulez équilibrer sur le report à la section d'investissement mais pas avec le CCAS ? Vous voulez que ce soit abordé par l'ensemble du Conseil Municipal cela je le comprends néanmoins, aujourd'hui c'est le CCAS qui gère ce budget et il n'y a pas que des membres du Conseil Municipal dans le CCAS.

Monsieur Chatin : Quand on analyse le budget du CCAS, la partie réellement sociale est légère.

Madame Marin : Cela après vous pouvez le développer lors du vote du budget du CCAS et c'est aux membres du CCAS d'évoquer ces problématiques.

Monsieur Chatin : La commune réalise des excédents qui lui permettraient ces marges de manœuvres.

Madame Marin : L'excédent qui est dégagé est très confortable mais il ne faut pas oublier qu'il y a des investissements qui représentent des charges assez conséquentes, il y a eu la rue du Placeau, la rue de l'Avenir et plein de travaux. Le fait de dégager autant d'autofinancement (nous avons de moins en moins de subventions) permet de financer nos investissements. Et pourquoi ne pas avoir fait cette proposition lors de la commission finances.

Monsieur Chatin : Par ce qu'en commission finances d'un seul coup on nous présente un budget établi.

Madame Marin : Oui, mais il est fiable sinon je ne le présenterais pas.

Monsieur Chatin : Si cette commission se passait en deux phases, une phase où nous pourrions étudier les documents et les analyser et ensuite dans une seconde phase faire des propositions. Effectivement, on n'en serait pas là. L'essentiel du but de ces amendements est effectivement d'avoir un minimum de débat budgétaire car dans cette commission où on nous propose un inventaire à la « Prévert » sans grande explication. Il y a même parfois des choses qui sont entrain de se réaliser ce qui est quand même extraordinaire. La manière dont cela est réalisé ce budget ici interroge. J'ai eu l'occasion de voir des communes qui réalisent leur budget avec les habitants, aussi, j'ai plus envie d'aller en ce sens que dans ce budget qui nous est donné sur lequel on n'a pas le temps de réfléchir.

Monsieur Potiron : Ce qui est marrant c'est qu'on fait une commission des finances justement pour présenter, il ne se passe rien, vous êtes d'accord avec tout et ...

Monsieur Chatin : Non, non, a priori on n'a pas dit qu'on était d'accord.

Monsieur Potiron : J'en fais partie aussi, pourquoi ces questions vous ne les avez pas donnés à la commission ?

Monsieur Chatin : D'abord parce qu'il faut évaluer les marges de manœuvres que nous avons. De plus, le document que nous visionnons en commission ne nous ait pas adressé ni avant ni après.

Madame Marin : Dans le budget du CCAS, il n'y a pas de bouleversement, vous auriez pu faire cette proposition lors de la commission des finances. Vous n'avez aucune proposition en commission.

Monsieur Chatin : Vous arrivez avec un support complètement établi, on n'a rien avant ni après.

Madame Marin : On y passerait la nuit. Les dossiers sont déjà vus en commission travaux.

Monsieur Chatin : Non si on l'avait avant non. Sur les commissions travaux nous y participons toutes et je suis convaincu que ce jour-là, lors de la commission des finances, on nous a présenté des choses qu'on n'avait jamais vues en commission travaux.

Madame Marin : Pour la plupart des secteurs, les éléments ont été vus en commission après il faut que ce soit chiffré.

Il y a peut-être un ou deux éléments qui sont proposés mais il peut y avoir à ce moment-là un débat.

Monsieur le Maire : A la commission finances, vous n'en parlez pas et subitement là, vous demandez un amendement alors qu'au CCAS tout se passe bien.

Madame Labarre : Vous voulez l'argent alloué au CCAS peut-être pour faire autre chose.

Monsieur Doré : Non, je pense que le sens de cet amendement est de différencier le festif du social. Exemple avec l'analyse des besoins sociaux c'est quelque chose qui doit être fait lors de la première année du mandat. C'est une photographie des besoins réels.

Madame Barbier : 69 réponses Monsieur Doré.

Monsieur Doré : Laissez-moi terminer, c'est un document officiel qui ne peut être fait à la va-vite, souvent les communes qui le font sérieusement font appel à des organismes extérieurs. Cette photographie qui doit donner lieu à un document complet de plusieurs pages, il n'a pas été fait en CCAS. Vous n'avez pas produit ce sondage...

Monsieur le Maire : Non, non, non, on a passé du temps pour faire ce travail là avec un résultat de 69 réponses. On a effectué un travail énorme pour rien !

Monsieur Doré : Vous n'avez pas effectué ce travail qui démontre bien à mon sens la part entre le festif et le social, car elle n'est pas définie.

Monsieur le Maire : En tout état de cause, on n'a rien à se reprocher, on répond au besoin des gens, le CCAS fait un travail extraordinaire, on pourrait en discuter encore pendant une demi-heure.

Vote :

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (17 contre dont 2 pouvoirs) et 4 pour dont 1 pouvoir (M. Chatin, Mme Cedolin, M. Doré, M. Rémond) et 1 abstention (Mme Mascomère).

Amendement 2 : Embauche d'un 3^{ème} policier municipal dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant celle prévue en septembre : **16 000 €** à porter au compte 64 Charges de personnel.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le présent Amendement.

Discussions :

Madame Marin : Le problème c'est que pour embaucher un policier municipal, il faut du temps, le temps de passer l'annonce, le recrutement, des personnes qui répondent, passer des entretiens, de toute façon cela nous emmènera sur septembre. Si juillet août on y arrive tant mieux, mais cela ne sert à rien de mettre du budget en plus 15 à 16 000 euros en plus, cela n'était pas jouable.

Monsieur Boulin : Effectivement, vaut mieux avoir plusieurs candidatures et se laisser le temps du recrutement, plutôt que de prendre le premier candidat pour aller vite. Si cela peut se faire avant tant mieux sinon cela prendra le temps qu'il faudra.

Monsieur Chatin : Si cela avait été proposé au début de l'année au moment du débat sur la pluri-communales cela aurait été plus judicieux, la demande a déjà été mise sur la table.

Madame Marin : La question n'est pas là Monsieur Chatin, il faut attendre le vote du budget et de toute façon les annonces ne sont pas encore passées ou sont en cours. Dire non à cet amendement cela ne signifie pas être contre, mais le temps que tout se fasse avec la préparation budgétaire, on n'aura pas avant septembre cet agent. Après, si l'agent vient dès juin et que l'on a besoin de réajuster le budget en fin d'année on le fera avec une DM, surtout qu'on aura certainement des recettes supplémentaires en fin d'année. On l'a déjà fait l'année dernière sur des postes liés aux salaires. Il n'y a pas d'intérêt à bouger tout le budget et si c'était le cas on le fera en fin d'exercice.

Monsieur Hautot : Deux choses, je suis heureux de voir Monsieur Chatin pro-policier car j'avais eu l'impression inverse, la seconde, oui ce sujet a été évoqué lors d'un Conseil Municipal mais non décidé et vous aviez indiqué que la gendarmerie c'était suffisant et qu'un troisième policier municipal n'était pas nécessaire. Nous travaillons en étroite collaboration avec notre police municipale et le calendrier est en accord avec eux.

Monsieur Chatin : On repassera la vidéo.

Monsieur Boulin : L'idée qu'on avait évoquée sur ce sujet, c'est qu'on ne devait pas avoir seul la charge de ce troisième PM mais en lien avec les autres communes qui y participent.

Vote :

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (17 contre dont 2 pouvoirs) et 4 pour dont 1 pouvoir (M. Chatin, Mme Cedolin, M. Doré, M. Rémond) et 1 abstention (Mme Mascomère).

Madame Marin, l'adjointe au Maire, expose :



Présentation Générale

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Réel	2 802 650,00	3 348 376,49
Ordre	813 815,00	11 000,00
Reprise Résultat 2024		257 088,51
TOTAL	3 616 465,00	3 616 465,00
INVESTISSEMENT		
Réel	2 420 650,00	1 440 770,56
Opérations d'ordre	12 728,00	815 543,00
Reprise Résultat 2024		579 238,44
Sous-total	2 433 378,00	2 835 552,00
Restes à réaliser	786 103,00	383 929,00
TOTAL	3 219 481,00	3 219 481,00
TOTAL GÉNÉRAL	6 835 946,00	6 835 946,00

STRUCTURE BUDGET PRIMITIF AVEC RESTES A REALISER					
		Dépenses	Recettes		
FONCTIONNEMENT	3 616 465,00 €	Charges à caractère général	1 256 350,00		
		Charges de personnel	1 300 000,00		
		Autres charges de gestion courantes	176 300,00		
		Charges financières	70 000,00		
		Charges exceptionnelles			
		Dotations provisions semi-budgétaire			
		Opérations d'ordre : amortissements	13 431,00		
		Virement à la section investissement	800 384,00		
				Résultat 2024	257 088,51
				Atténuation de charges	15 000,00
		Produits des services	36 900,49		
		Impôts et taxes	2 429 327,00		
		Dotations, subventions et participations	854 749,00		
		Autres produits de gestion courante	12 400,00		
		Opérations d'ordre : Travaux en régie	11 000,00		
		Virement de la section fonctionnement	800 384,00		
INVESTISSEMENT	3 219 481,00 €	Opérations d'équipements	2 961 753,00		
		Remboursement d'emprunts	245 000,00		
		Opérations patrimoniales	1 728,00		
		Opérations d'ordre : Travaux en régie	11 000,00		
				Résultat 2024	579 238,44
				Excédent de fonctionnement 2024	900 000,00
				Subventions d'équipements	423 819,00
		FCTVA, taxe aménagement	260 000,00		
		Emprunt	240 880,56		
		Opérations patrimoniales	1 728,00		
		Opérations d'ordre : amortissements	13 431,00		
TOTAL		6 835 946,00	6 835 946,00		

EVOLUTION BUDGETAIRE


FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, puis à diverses subventions et participations.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de
3 200 453€ en 2024 à 3 348 377€ en 2025 : soit une
augmentation de 4,62% (+148K€).

73 - Impôts et taxes +105K€ (+4,49%) :

- Taxes foncières et habitations 2M€ (+100K€/ +4,49%) : actualisation des valeurs locatives par coeff. National et variation physique des bases due aux nouvelles constructions (+173200/+4,73%)
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 60K€ (-15K€)
- Attribution de compensation : 289K€
- Fond de péréquation de ressources intercommunales : 60K€

	COMMUNE : 575 STE GENEVIEVE	N° 1259 COM (1)						
	ARRONDISSEMENT : 60 BEAUVAIS	TAUX						
FINANCES PUBLIQUES	TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MERU	FDL						
		2025						
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025								
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 471 749	54,75	122,70	3 665 000	2 006 588	54,75	2 006 588	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	53 604	83,41	135,52	53 800	44 875	83,41	44 875	
Taxe d'habitation (TH)	145 092	17,27	50,27	117 600	20 310	17,27	20 310	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
				Total	2 071 773			
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			204 779	0	0	-49 034	155 745
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	À BEAUVAIS		Le 18 MARS 2025	Le	Le	
2 071 773	155 745	2 227 516			Pour la Direction des Finances publiques. JEAN-LUC BRENNER	Pour la Préfecture,	Pour la Commune,	

74 - Subventions, Participations +39 K€ (+4,80%) :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), 85% (18K€) :

Montants estimés car éléments réels non parus lors de la préparation du BP:

- Dotation Forfaitaire 170K€ (178297€ en 2024);
- DSR «péréquation» + «cible» : 190K€ (193K€ = 78675+115277€ en 2024);
- Dotation Nationale d'Équation: 100K€ (106167€ en 2023).

- Autres subventions et participations

- Participation de Novillers -Les-Cailloux sur domaine scolaire et périscolaire : 45K€
- Remboursement excédent de l'ILEP 2024 50914€ (54927€ en 2023); contrat enfance jeunesse (90K€) en augmentation sur la PEC des pauses méridiennes/bonification mercredi => le CEJ sera désormais perçu par l'ILEP et non directement à la commune.
- FCTVA (5K€);
- Compensation des TFPB et TFPNB 200K€ (+66K€)...

75 – Autres produits de gestion courante (6,77%) -900€ :

Nous retrouvons les locations de salle à hauteur de 4400€ (6000€ en 2024) et les redevances des fermiers et concessionnaires 3000€ (2300€ en 2024) ainsi que les produits exceptionnels pour 5000€

70 – Produits de services (+142,77%) +22K€ :

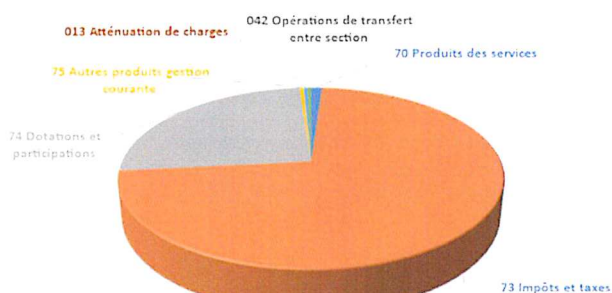
- Pas de classes découvertes CM2 -5K€ (classe sans cartable)
- Concessions cimetière 1 000€
- Redevances d'occupation domaine public 4700€ (3500K€ en 2024) incluant Frais des vallées
- Charges supplétives halte-garderie 700€
- Recette de la convention avec les communes pour la PM pluricommunale : 29K€

013 – Atténuation de charges (2,38%) -16 500€:

Remboursement de l'assurance à la suite des arrêts maladies du personnel

Opérations d'ordre de transferts entre sections : 11K€ travaux en régie

BP 2025



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, assurances, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 2 645 635€ en 2024 à 2 802 650€ en 2024 : soit une augmentation de 5,93 % (+157€).

011 – Charges à caractère général (+1,72%) +21300€:

Malgré une diminution de la DSP sur la gestion de l'accueil de loisirs à hauteur de 45K€ et le voyage des CM2 non prévu s/2025, les autres charges sont estimées en fonction de l'inflation, des contrats et en prévision des achats et entretiens sur l'ex ainsi que le réalisé 2024. L'augmentation se porte sur l'entretien des espaces verts avec l'externalisation de la tonte 60K€ (chronophage pour le ST), la location du panneau lumineux 7K€ et une TF sur le terrain Denis 9800€

Il faut lire également les produits en compensation (ILEP/Novillers...)

012 – Charges de personnel (+10,73%) +126K€

Une augmentation par rapport à 2024 qui s'explique par le recrutement d'un agent PM et médiathèque supplémentaire s/4 mois, l'animateur sportif sur une année pleine + embauche de remplacements s/postes ATSEM et ST, évolution à la hausse des cotisations

Il faut également intégrer le produit en compensation d'une partie des rémunérations remboursées par l'assurance « prestations statutaires ». (013- Atténuation de charges)

65 – Charges de gestion courante (+17%) -4460€:

Intégration des charges exceptionnelles supprimées en M57
On retrouve les subventions aux associations et CCAS, indemnités des élus, perte s/créances irrécouvrables (pas d'écritures prévues s/2025)

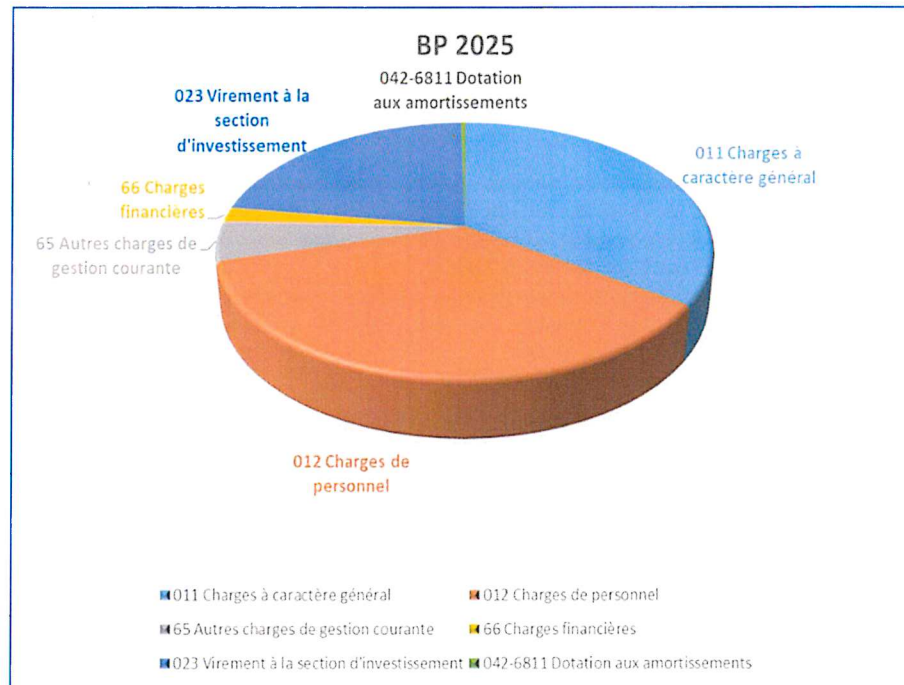
66 – Charges financières : 70K€ (+15K€ / 27,27%)

Augmentation due à la souscription d'un nouvel emprunt en 2024

Opérations d'ordre : 813 815€

- 042 : transferts entre sections : 13 431€ (amortissements frais d'étude, subventions SE60 et renégociation de la dette)
- 023 : Virement à la section investissement : 800 384€

Plus de dépenses imprévues sur la M57, ni de charges exceptionnelles



		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
70	Produits des services	5 700,00	5 500,00	11 500,00	12 200,00	15 200,00	36 900,49	142,77%
73	Impôts et taxes	2 063 700,00	2 004 200,00	2 018 201,48	2 139 575,00	2 324 826,97	2 429 327,00	4,49%
74	Dotations et participations	537 910,00	599 000,00	711 651,00	738 369,00	815 626,00	854 749,00	4,80%
75	Autres produits gestion courante	7 900,00	6 900,00	6 900,00	10 100,00	13 300,00	12 400,00	-6,77%
76	Produits financiers							#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	4 000,85	10 000,18	5 000,00	5 000,00			
78	Reprise sur amortissements et provisions							
013	Atténuation de charges	10 000,00	15 000,00	15 000,00	23 000,00	31 500,00	15 000,00	-52,38%
042	Opérations de transfert entre section	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	11 000,00	-45,00%
Sous total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 629 210,85	2 640 600,18	2 768 252,48	2 928 244,00	3 200 452,97	3 348 376,49	4,62%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 649 210,89	2 660 600,18	2 788 252,48	2 948 244,01	3 220 452,97	3 359 376,49	4,31%
		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
011	Charges à caractère général	871 500,00	909 850,00	969 650,00	1 197 550,00	1 235 050,00	1 256 350,00	1,72%
012	Charges de personnel	1 084 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00	1 174 000,00	1 300 000,00	10,73%
65	Autres charges de gestion courante	170 700,00	186 100,00	186 200,00	209 773,00	180 760,00	176 300,00	-2,47%
66	Charges financières	65 000,00	57 000,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	70 000,00	27,27%
67	Charges exceptionnelles	3 700,00	2 500,00	43 341,00	2 000,00			
68	Dotations provisions sembudgétaires				825,00	825,00		-100,00%
022	Dépenses imprévues	47 660,00	33 622,00	35 559,00	27 976,00			
023	Virement à la section d'investissement	637 000,00	590 000,00	610 000,00	570 000,00	808 142,00	800 384,00	-0,96%
042-6811	Dotation aux amortissements	10 210,00	11 230,00	11 230,00	8 260,00	13 430,00	13 431,00	0,01%
Sous total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 242 560,00	2 309 072,00	2 409 750,00	2 613 124,00	2 645 635,00	2 802 650,00	5,93%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 889 770,00	2 910 302,00	3 030 980,00	3 191 384,00	3 467 207,00	3 616 465,00	4,30%

AUTOFINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- L'autofinancement 2024 est évalué à 800 384€, en légère diminution par rapport au BP 2024 (+0,96% soit -7758€)

INVESTISSEMENT

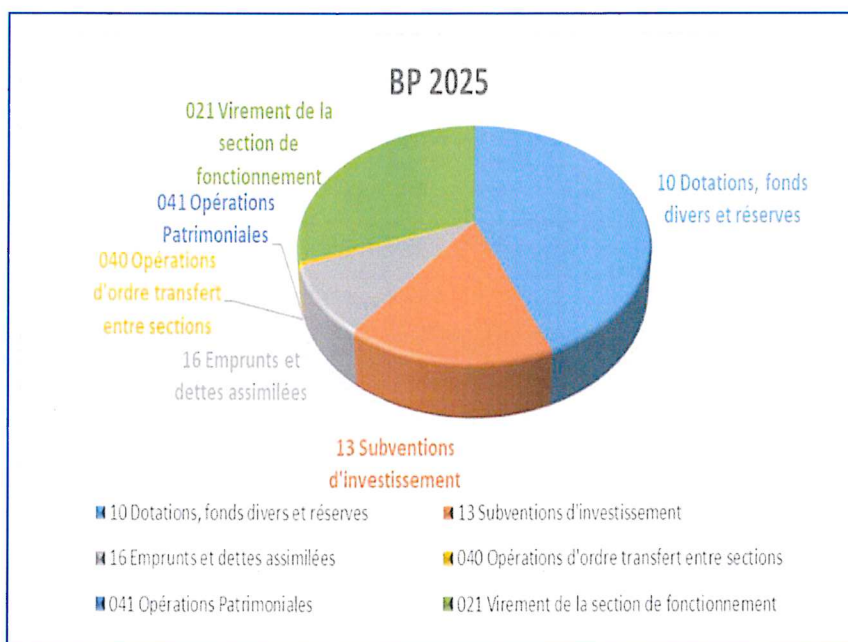
- Les recettes réelles d'investissement 1 825€ sont en diminution de 27,67 %

Les principales recettes 2025:

- Les subventions d'investissement (424K€) comprenant diverses opérations : solde rue de la Chapelle, rue de l'Avenir, étude + travaux rue du Placeau, skatepark, PLU, véhicule PM, voie douce Laboissière/Ste-Geneviève
- Les recettes de FCTVA (180K€ => -60K€)
- La Taxe d'Aménagement sur les constructions nouvelles (80K€=>+30K€)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (CAF) qui augmente par rapport à 2024 (+60K€ -> 900K€ vs 840K€)
- L'emprunt d'équilibre prévu pour 241K€

Opérations d'ordre: 815 543€

- 040 : transferts entre sections : 13 430€ (amortissements frais d'étude, subventions SE60 et renégociation de la dette)
- 021 : Virement de la section fonctionnement : 800 384€
- 041 : opérations patrimoniales : 1728€ (intégration dans les comptes de travaux des frais d'insertion concernant les opérations « rue de la Chapelle et parking périscolaire »)



- Les dépenses réelles d'investissement 3 206 753€ sont en augmentation de 31,34%

Les dépenses se partagent essentiellement entre les opérations d'équipement (2962K€/ +32,54%) et le remboursement du capital des emprunts (245K€/ +18,41%)

Les principales opérations d'équipements sont les suivantes (y compris restes à réaliser) :

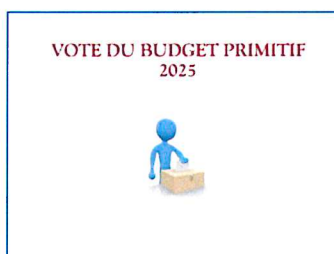
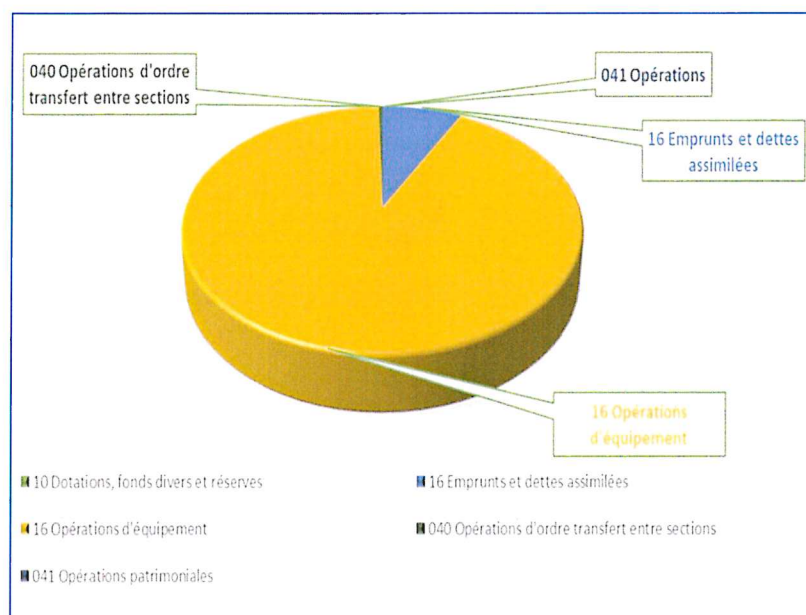
- Travaux éclairage public (121K€) dont programme led 2023 (96K€)
- Sécurité routes et trottoirs (195K€) dont requalification ruelle de la Messe (47K€), création bassin route de Mortefontaine (50K€), bordurage RN (43K€)
- Espaces verts : continuité d'étude globale et embellissement de la commune (45K€)
- Acquisition de matériels (64K€) dont acquisition véhicule PM (33K€) + scolaires (15K€)
- PLU (17K€)
- Aménagement rue du Placeau (261K€)
- Travaux dans les bâtiments scolaires (69K€) et les bâtiment communaux (232K€)
- Skatepark, études et travaux solde (81K€)
- Études et démarrage txv pour la construction d'une médiathèque (1282K€), projet à structurer autour d'une autorisation de programme une fois le marché de travaux déterminé

- Centre Technique municipal (78K€) : raccordement eaux usées+ fibre
- Voie douce Laboissière-Ste Geneviève (45K€)
- Cimetière (32K€)
- Aménagement rue du Bec au Vent et ruelle Bon (261K€)
- Salle Associative (89K€) dont panneaux photovoltaïque 85K€

Opérations d'ordre: 12 728€

- 040 : transferts entre sections : 11K€ concerne les travaux en régie
- 041 : opérations patrimoniales : 1728€ concerne les frais d'insertion à basculer dans les comptes de txv idem recettes

- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 atteint 2 343 616K€ : en augmentation par la souscription d'un nouvel emprunt en 2024 pour les travaux de la rue du Placeau.



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et de recourir avec modération à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Département, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à enrichir le patrimoine.

Pour rappel, la préparation budgétaire 2025 est marquée par le passage (pour la seconde année) à l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'objectif est de fiabiliser les comptes locaux tout en apportant certaines souplesses de gestion.

Pour la commune, trois nouveaux grands principes budgétaires sont intégrés : la fongibilité des crédits, la pluriannualité, et la gestion des dépenses imprévues.

1.La fongibilité des crédits pour davantage de souplesse

En M14, l'exécutif de la collectivité ne pouvait effectuer des virements de crédits qu'à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. Afin de réaliser un virement de crédits de chapitre à chapitre, une décision modificative était indispensable. A l'inverse, le référentiel M57 autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits *de chapitre à chapitre* au sein de la même section, à l'exception notable des dépenses de personnel. L'assemblée délibérante devra délibérer pour autoriser l'exécutif à procéder à ces virements, et fixer une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Ces taux maximaux sont fixés à l'occasion du vote du budget et peuvent par ailleurs être différents selon les sections. Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance.

2.La pluriannualité pour davantage de prévisibilité

L'instruction budgétaire et comptable M57 ne remet pas en cause le principe d'annualité budgétaire, mais introduit certaines spécificités du point de vue de la gestion des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/AE/CP).

3.Une nouvelle gestion des dépenses imprévues pour davantage de fiabilité

En M14, pour chacune des deux sections du budget, il est possible de voter des crédits de dépenses imprévues dans la limite de 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles

prévisionnelles de la section. Ces chapitres de dépenses imprévues sont dotés en crédits de paiement et participent à l'équilibre budgétaire de chaque section. En cas de besoin, l'exécutif peut donc opérer un virement de crédit du chapitre de dépenses imprévues vers le chapitre où doit se rattacher la dépense. Ce dispositif disparaît avec la nomenclature M57, remplacé par la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante. Il existe bien un nouveau mécanisme de dépenses imprévues en M57, mais s'inscrivant dans une logique pluriannuelle, plus complexe et destiné aux collectivités qui mettent en œuvre des AP/AE/CP. Aussi, en M57, les chapitres de dépenses imprévues ne sont pas dotés en crédits de paiement et ne participent pas à l'équilibre budgétaire de chaque section.

4. Suppression des éléments exceptionnels

Notion de charges et produits exceptionnels (subdivisions des c/ 67 et 77), **supprimée** en M57.

Certaines subdivisions sont **maintenues** et sont requalifiées de **charges et produits spécifiques** :

- les annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs (c/ 673 et 773),
- les opérations de cessions d'immobilisation avec transfert des plus ou moins-values en section d'investissement (c/ 675, 775 et 6761, 7761),
- les opérations de neutralisations d'amortissements, de provisions ou de dépréciations (c/ 6768, 7768),
- les reprises de recettes d'investissement en section de fonctionnement (c/ 777).

Pour les autres : la table de transposition doit être utilisée

L'élaboration du budget 2025 de la commune s'inscrit dans un contexte économique global encore loin d'être stabilisé.

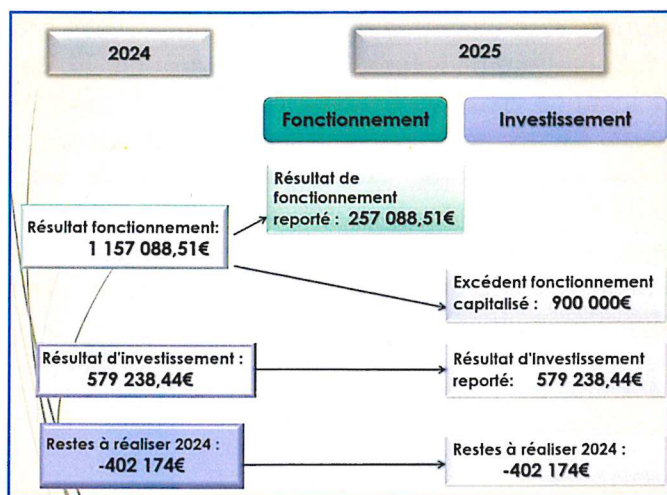
Si le coût de l'énergie 2024 a été maîtrisé à la suite des dispositifs de boucliers tarifaires, amortisseurs, l'extinction nocturne de l'éclairage public, mais aussi l'implication de l'ensemble des services de la commune et de ses partenaires (associations et intervenants extérieurs), il est nécessaire de rester prudent sur ce point et continuer à tendre vers une diminution des consommations.

Malgré, les mesures d'économies sur les collectivités territoriales annoncés par le gouvernement, la commune maintiendra son choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Génovéfains déjà grevé par la situation économique.

Dans ce contexte incertain, il est préférable de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière rigoureuse et prospective pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de notre commune.

Nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les montants projetés sur la section d'investissement consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées, ainsi que les études sur des projets à moyen ou long terme.

Le budget 2025 intègre les résultats budgétaires de l'année précédente :



STRUCTURE BUDGET PRIMITIF AVEC RESTES A REALISER				
FONCTIONNEMENT 3 616 465.00 €	Dépenses		Recettes	
	Charges à caractère général	1 256 350.00	Résultat 2024	257 088.51
	Charges de personnel	1 300 000.00	Atténuation de charges	15 000.00
	Autres charges de gestion courantes	176 300.00	Produits des services	36 900.49
	Charges financières	70 000.00	Impôts et taxes	2 429 327.00
	Charges exceptionnelles	0.00	Dotations, subventions et participations	854 749.00
	Dotations provisions semi-budgétaire	0.00	Autres produits de gestion courante	12 400.00
	Opérations d'ordre : amortissements	13 431.00	Opérations d'ordre : Travaux en régie	11 000.00
	Virement à la section investissement	800 384.00		
			Virement de la section fonctionnement	800 384.00
INVESTISSEMENT 3 219 481.00 €	Dépenses		Recettes	
	Opérations d'équipements	2 961 753.00	Résultat 2024	579 238.44
	Remboursement d'emprunts	245 000.00	Excédent de fonctionnement 2024	900 000.00
	Opérations patrimoniales	1 728.00	Subventions d'équipements	423 819.00
	Opérations d'ordre : Travaux en régie	11 000.00	FCTVA, taxe aménagement	260 000.00
		Emprunt	240 880.56	
		Opérations patrimoniales	1 728.00	
		Opérations d'ordre : amortissements	13 431.00	
TOTAL	6 835 946.00		6 835 946.00	

Le budget 2025 présente une évolution positive des capacités d'autofinancement en raison d'une progression des recettes réelles de fonctionnement (+ 4.62%) néanmoins il y a une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+ 5.93%) liée à l'externalisation de l'entretien des espaces verts (+60k€) et l'évolution de la masse salariale (recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire, un animateur sportif pour les écoles et un agent pour la futur médiathèque).

Le niveau des dépenses réelles d'investissement est en hausse (+ 31.34%) lié essentiellement au projet de la médiathèque mais aussi à la politique d'investissement importante de la collectivité, les recettes réelles d'investissement nécessaires à leur couverture diminuent (- 27.67 %) car la collectivité n'a pas prévu de contracter un nouvel emprunt.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

II.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les **recettes réelles de fonctionnement 2025** représentent **3 348 376.49 euros**, en augmentation de **+ 4.62%**.

L'évolution des recettes de fonctionnement hors reprise des résultats antérieurs se présente de la façon suivante :

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
70	Produits des services	5 700.00	5 500.00	11 500.00	12 200.00	15 200.00	36 900.49	142.77%
73	Impôts et taxes	2 063 700.00	2 004 200.00	2 018 201.48	2 139 575.01	2 324 826.97	2 429 327.00	4.49%
74	Dotations et participations	537 910.00	599 000.00	711 651.00	738 369.00	815 626.00	854 749.00	4.80%
75	Autres produits gestion courante	7 900.00	6 900.00	6 900.00	10 100.00	13 300.00	12 400.00	-6.77%
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	4 000.89	10 000.18	5 000.00	5 000.00			
78	Reprise sur amortissements et provisions							
013	Atténuation de charges	10 000.00	15 000.00	15 000.00	23 000.00	31 500.00	15 000.00	-52.38%
042	Opérations de transfert entre section	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	11 000.00	-45.00%
Sous-total	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 629 210.89	2 640 600.18	2 768 252.48	2 928 244.01	3 200 452.97	3 348 376.49	4.62%
Total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 649 210.89	2 660 600.18	2 788 252.48	2 948 244.01	3 220 452.97	3 359 376.49	4.31%

Produits de services :

On constate une augmentation de **142.77 %** essentiellement due aux recettes liées à la mise en place de la pluri communale (+ **29K€**), on retrouve également dans ce chapitre les redevances d'occupation du domaine public, les concessions cimetière et les charges supplétives de la halte-garderie.

Fiscalité (impôts et taxes)

L'évolution des recettes de fonctionnement est en partie liée à la progression des bases fiscales (+ **4.49 %**) : Chaque année, les valeurs locatives sont actualisées par un coefficient national et d'autre part la variation physique due aux nouvelles constructions. **Le Budget Primitif 2025 n'intègre pas de hausse des taux de la fiscalité locale, les taux sont reconduits à l'identique.**

Au regard de ces éléments, le produit fiscal est estimé à **2 000 K€ (+100 K€ s/le BP 2024)**. La commune perçoit également la taxe sur la consommation finale d'électricité (**60 K€**), le fond de péréquation intercommunal (**60 K€**), l'attribution de compensation (**289 K€**).

Dotations, subventions et participations :

N'ayant pas reçu les éléments de DGF, le Budget prévisionnel 2025 a été construit sur une hypothèse d'une légère baisse.

Dans le chapitre des dotations est inscrit également l'excédent 2024 de l'ILEP (DSP accueil de loisirs) à hauteur de **140 K€** (intégrant le contrat enfance jeunesse, le bonus territoire et la participation de la CAF sur le temps du midi), la compensation de taxes foncières **200 K€**, la participation de la commune de Novillers les Cailloux **45 K€**, FCTVA et contrats aidés (**5 K€**).

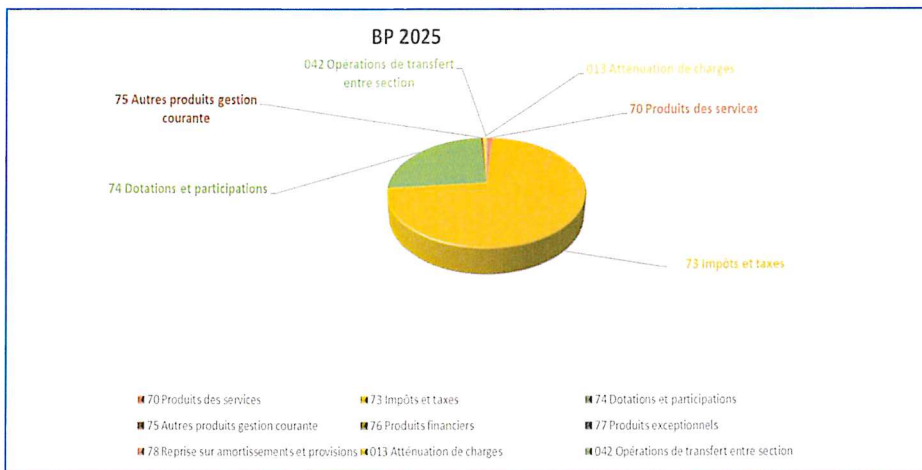
Autres produits de gestion courante :

Nous retrouvons les recettes des locations de salle (4K€), les redevances fermiers et concessionnaires (5K€). Nous constatons la disparition des « produits exceptionnels » qui sont intégrés dans les « autres produits de gestion courantes ».

Atténuation de Charges :

Les atténuations de charges correspondant aux remboursements de l'assurance à la suite des arrêts maladies du personnel sont en diminution de 52.38%.

Opérations d'ordres de transfert entre sections correspondent aux travaux d'investissement réalisés en régie (11K€).



II.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement, hors résultat antérieur représente **2 802 650 euros** en progression de **5.93 %**.

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
011	Charges à caractère général	871 500.00	909 850.00	969 650.00	1 197 550.00	1 235 050.00	1 256 350.00	1.72%
012	Charges de personnel	1 084 000.00	1 120 000.00	1 120 000.00	1 120 000.00	1 174 000.00	1 300 000.00	10.73%
65	Autres charges de gestion courante	170 700.00	186 100.00	186 200.00	209 773.00	180 760.00	176 300.00	-2.47%
66	Charges financières	65 000.00	57 000.00	55 000.00	55 000.00	55 000.00	70 000.00	27.27%
67	Charges exceptionnelles	3 700.00	2 500.00	43 341.00	2 000.00			
68	Dotations provisions semi-budgétaires				825.00	825.00	0.00	
022	Dépenses imprévues	47 660.00	33 622.00	35 559.00	27 976.00			
023	Virement à la section d'investissement	637 000.00	590 000.00	610 000.00	570 000.00	808 142.00	800 384.00	-0.96%
042-6811	Dotation aux amortissements	10 210.00	11 230.00	11 230.00	8 260.00	13 430.00	13 431.00	0.01%
Sous-total	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 242 560.00	2 309 072.00	2 409 750.00	2 613 124.00	2 645 635.00	2 802 650.00	5.93%
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 889 770.00	2 910 302.00	3 030 980.00	3 191 384.00	3 467 207.00	3 616 465.00	4.30%

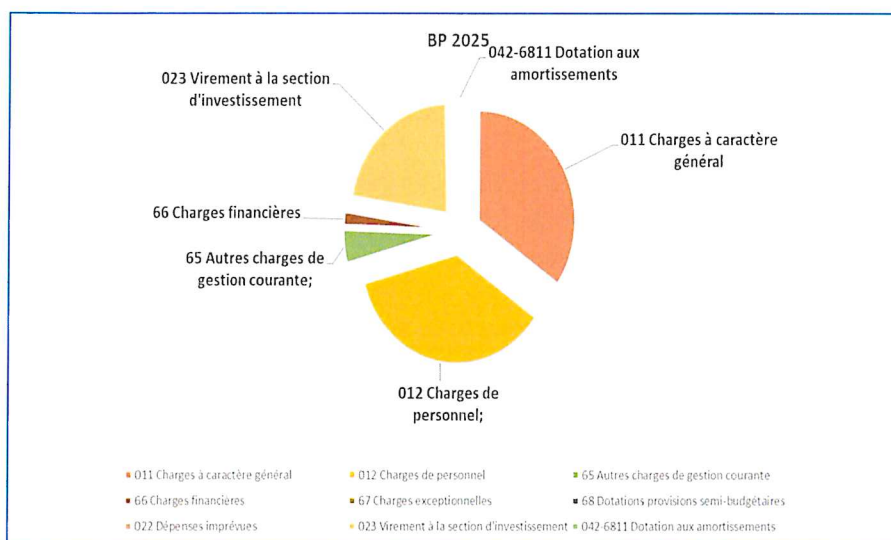
Les charges à caractères générales sont en légères augmentation (+1,72%) notamment dû à l'intégration de l'externalisation de l'entretien des Espaces Verts.

Les charges de personnels progressent du fait de l'évolution des cotisations et de l'impact en année pleine des recrutements 2024 et 2025 (recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire, un animateur sportif pour les écoles et un agent pour la futur médiathèque).

Les « charges exceptionnelles » sont intégrées dans le chapitre « **autres charges de gestion courante** » qui continue à diminuer de 2.47 % car pas de perte sur créances irrécouvrables à passer sur le BP 2025. Dans le chapitre 65, on retrouve également les subventions aux associations et au CCAS.

Les charges financières qui représentent les intérêts d'emprunts sont en évolution (+ 27.27%) lié à la réalisation d'un emprunt sur 2024.

Les opérations d'ordre entre sections concernent les amortissements des frais d'études, les subventions du SE60 et la renégociation de la dette, elles sont identiques à l'année dernière.



III. 3 Solde entre recettes et dépenses de fonctionnement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement 2025 est évalué à **800 384 €**, est relativement stable par rapport à 2024.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV.1 Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent un montant de **1 825 K€ (- 27.67%) par rapport à 2024**.

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	900 000.00	810 000.00	812 990.00	870 000.00	1 130 000.00	1 160 000.00	2.65%
13	Subventions d'investissement	338 000.00	148 700.00	305 290.00	337 052.00	329 770.00	423 819.00	28.52%
16	Emprunts et dettes assimilées	593 790.00	525 784.46	691 801.01	1 311 275.00	1 062 834.00	240 880.56	-77.34%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 210.00	11 230.00	11 230.00	8 260.00	13 430.00	13 431.00	0.01%
041	Opérations Patrimoniales	0.00	0.00	10 737.00	0.00	42 711.00	1 728.00	-95.95%
021	Virement de la section de fonctionnement	637 000.00	590 000.00	610 000.00	570 000.00	808 142.00	800 384.00	-0.96%
Sous-tota	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 831 790.00	1 484 484.46	1 810 081.01	2 518 327.00	2 522 604.00	1 824 699.56	-27.67%
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 479 000.00	2 085 714.46	2 442 048.01	3 096 587.00	3 386 887.00	2 640 242.56	-22.05%

Le financement du programme d'investissement prévu au budget primitif 2025 est assuré par plusieurs ressources, à savoir :

Le virement dégagé par la section de fonctionnement (800K€ contre 808 K€ au BP 2024).

Les subventions obtenues :

op.2023002 Voie douce LABOISSIERE-STE GE 39 890 €

Le reste à percevoir concerne :

op.2022002 Skatepark (Agence Nationale du Sport+CD60)	75 739 €
op.2015001 Rue de la Chapelle (DETR)	12 000 €
op.2015002 Etudes rue du Placeau (CD60)	171 320€
op.2023001 Rue de l'Avenir (CD60)	91 770 €
op.015 PLU	12 500 €

Les recettes du FCTVA : 180K€

Le produit de la taxe d'aménagement sur les constructions nouvelles estimée à 80K€

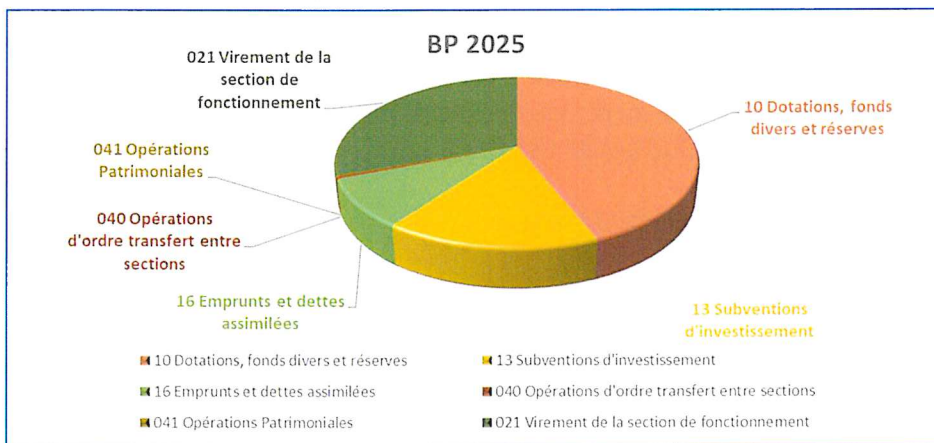
Le niveau d'autofinancement par la section de fonctionnement est en légère baisse (-0.96 %) avec 800 K€ de virement de la section de fonctionnement en revanche une augmentation à hauteur de 900 K€ lié à l'excédents de fonctionnement capitalisé (+60 K€).

Un emprunt d'équilibre de 240 K€ en forte baisse (-77.34 %) est inscrit pour financer la section d'investissement en complément du virement dégagé par la section de fonctionnement et des autres ressources propres de la section d'investissement précédemment détaillées.

Les opérations d'ordre :

Transferts entre sections : concernent les amortissements des frais d'études, les subventions du SE60 et la renégociation de la dette.

Opérations patrimoniales concernent le remboursement au compte travaux des frais d'insertion pour deux opérations (rue de la Chapelle et le parking périscolaire).



IV.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Le niveau des dépenses réelles d'investissement en 2025, hors reprise des résultats antérieurs, sont de **3 207 K€**.

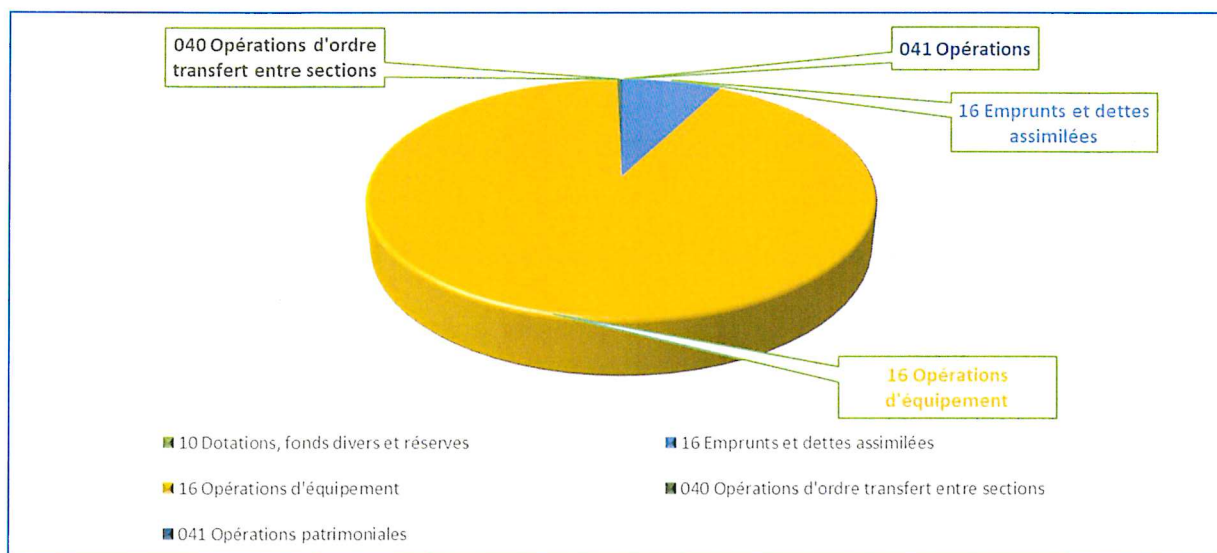
Les dépenses d'investissement se partagent principalement entre les opérations d'équipement (**2 962 K€ ; +32.54%**) et le remboursement du capital des emprunts (**245 K€ ; +18.41%**).

Le BP 2025 intègre la poursuite de plusieurs projets structurants pour la sécurisation et l'attractivité de la commune, ainsi que le projet de la médiathèque.

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 700.00	6 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000.00	236 000.00	200 000.00	205 630.51	206 906.47	245 000.00	18.41%
	Opérations d'équipement	1 974 391.37	2 019 000.00	2 392 985.00	2 870 325.00	2 234 607.00	2 961 753.00	32.54%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	11 000.00	-45.00%
041	Opérations patrimoniales			10 737.00		42 711.00	1 728.00	-95.95%
Sous-total	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 235 091.37	2 261 500.00	2 592 985.00	3 075 955.51	2 441 513.47	3 206 753.00	31.34%
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 255 091.37	2 281 500.00	2 623 722.00	3 095 955.51	2 504 224.47	3 219 481.00	28.56%

Les principales opérations d'équipements sont les suivantes (y compris restes à réaliser) :

- Travaux éclairage public (121K€) dont programme éclairage public (96K€)
- Sécurité routes et trottoirs (195K€)
- Espaces verts : continuité embellissement de la commune (45K€)
- Acquisition de matériels (64K€)
- PLU (17K€)
- Aménagement rue du Placeau (261K€)
- Travaux dans les bâtiments scolaires (68K€) et matériels scolaires (15 K€)
- Centre Technique Municipal (78K€)
- Travaux Eglise (10K€)
- Cimetière (32K€)
- Travaux les bâtiment communaux (231K€)
- Skatepark, études et travaux (81K€)
- Études pour la construction d'une médiathèque (1 282K€),
- Voie douce Laboissière-Ste Geneviève (45K€)
- Etudes de l'aménagement de la rue du Bec au Vent (261K€)



V. ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 atteint 2 344 K€.

L'ensemble des emprunts sont classés selon la charte dite Gissler en 1 A c'est-à-dire qu'il s'agit de produits financiers ne présentant aucun risque.

Le projet de budget primitif pour 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

➤ Section de fonctionnement	3 616 465 €
➤ Section d'investissement	3 219 481 €
dont les restes à réaliser :	
1) Dépenses.....	514 788 €
2) Recettes.....	383 929 €

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 800 384 €.

Dans le cadre de la nouvelle nomenclature budgétaire M57, il est proposé de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2312 - 1 et suivants,

Vu la nomenclature M57,

Vu le rapport de Mme Marin,

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (18 pour dont 2 pouvoirs) et 4 contre dont 1 pouvoir (M. Chatin, Mme Cedolin, M. Doré, M. Rémond) :

- **VOTE** le présent budget au niveau :
 - du chapitre en section de fonctionnement.
 - et de l'opération en section d'investissement.
- **APPROUVE**, le budget primitif de la commune de Sainte-Geneviève pour l'exercice 2025 tel qu'il vient d'être présenté.
- **APPROUVE** le tableau du personnel et les autres annexes du budget.
- **APPROUVE** la délégation à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à la présente délibération.

Accusé de réception de la Préfecture de l'Oise, le 08 avril 2025.

Discussions :

Monsieur Chatin : Encore une fois, il y a des opérations qu'on n'a jamais évoquées, exemple les panneaux photovoltaïques à hauteur de 85 000 €.

Madame Marin : Cela a été présenté en commission finances.

Monsieur Chatin : Oui, mais à quel moment où s'est pris la décision, moi je n'en sais rien.

Monsieur le Maire : On l'a évoqué en commission travaux cela.

Monsieur Chatin : Vous décidez seul, je ne sais pas dans quel cadre.

Monsieur le Maire : En commission travaux, ce point a été évoqué.

Monsieur Chatin : J'y viens dans cette commission, mais jamais on en a parlé de 85 000 €. Le bassin sur la route de Mortefontaine, j'en ai entendu parler là-bas mais pas ici.

Madame Marin : Il a été évoqué à plusieurs reprises dans les budgets précédents mais n'avait pas été retenu, ce qui n'est pas le cas cette année.

Monsieur Chatin : La décision formelle où est-ce qu'elle se prend ? Je peux reprendre les comptes rendus de réunion mais je ne retrouve pas cela. Or, ce n'est pas une commission qui devrait décider, mais nous tous.

Monsieur Hautot : Mais à quoi sert une commission alors ?

Monsieur Chatin : Une commission n'est pas un lieu de décisions. Une commission est un lieu d'étude, d'élaboration avant de proposer au Conseil Municipal.

Monsieur Hautot : Non mais pour chaque opération, on saisit le Conseil Municipal, donc on est tous toujours en réunion. Etes-vous sérieux ?

Monsieur Chatin : Oui, tout à fait. Actuellement, c'est l'exécutif qui délibère.



Questions des élus

Questions groupe « Un Nouvel avenir pour Sainte-Geneviève » :

a) **Monsieur Chatin** :

Le chantier de la Résidence Senior est désormais lancé. Le lieu sur lequel elle va s'installer est un lieu important de mémoire. Il y a plus d'un siècle s'y construisait des éventails. Il nous semble qu'un nom porteur de la mémoire du lieu devrait être attribué à la résidence. Un groupe de travail pourrait être constitué pour y réfléchir, y travailler ?

Monsieur le Maire : On a longuement réfléchi avec mon équipe et la famille Toutan et notamment avec François Toutan, donc ce qui se dégagerait se serait plutôt, je cite ce qu'il a dit : « Mon grand-père Eugène Lesieur qui avait géré à l'époque l'usine Lesieur les Broussard, la tableterie, fabrique d'éventails ». Donc l'idée peut être de donner soit la résidence la « Tableterie », soit la résidence « Eugène Lesieur » après venait la résidence de l'éventail mais on a déjà la « la rue de l'éventail », venait aussi, « la résidence de la Nacre » mais on a déjà « la

salle bouton de Nacre ». On n'a pas pris de décisions encore mais c'est la résidence de la « Tableterie » qui se dégage.

Monsieur Chatin : Vous voyez qu'il y a matière à réflexion, à un groupe de travail.

Monsieur le Maire : C'est bon, il est fait. Qu'en pensez-vous ?

Monsieur Chatin : Nous, on pense que la réflexion collective est une manière de penser.

Monsieur le Maire : Ce qui se dégage le plus c'est : « la résidence la tableterie », en seconde position « la résidence Eugène Lesieur », en troisième position : « la résidence de la Nacre ». Mais par élimination ce sont les deux premières qui semblent les plus pertinentes.

Madame Labarre : Monsieur Chatin, reconnaissez qu'il n'y a pas besoin de se réunir pour retenir sur un nom ?

Monsieur Chatin : Il y a besoin de se réunir pour réfléchir, c'est pour cela qu'il y a des problèmes après.

Monsieur Doré : On aurait pu réfléchir dans la commission vie locale ? Avec une liste de noms en vue de futur bâtiment.

Madame Marin : Moi, je trouve que là vous êtes incohérents. Vous trouvez que tout se décide en commission et quand on propose de décider en Conseil Municipal vous vous plaignez encore et vous voulez retourner en commission.

Monsieur Chatin : Cela vient au Conseil parce qu'on a posé la question, sinon on n'aurait pas été consultés.

Monsieur le Maire : Ne dites pas n'importe quoi ! On n'a rien décidé.

Monsieur Chatin : Le sujet vient sur la table car on pose la question.

Monsieur Hautot : Non, cela n'est pas vrai, on en a parlé en réunion.

Monsieur le Maire : Non, il y a longtemps cela n'est pas d'aujourd'hui.

On ne prend pas de décision ce soir, mais François Toutan est propriétaire de la moitié des biens et l'autre moitié appartient au quatorze neveux et nièces donc François Toutan va se renseigner auprès des autres ayants droits afin d'avoir leur accord mais il est certain que le nom de « la tableterie » sera retenu mais on prendra une décision finale une fois le retour des ayants droits donc pas de groupe de travail pour un nom.

Monsieur Hautot : Par respect pour la famille, il faut attendre le retour et il serait bon de le suivre.

Madame Masson : Mais sachez qu'en interne, on n'est pas tous d'accord sur le nom.

Monsieur Hautot : Cela montre bien que tout n'est pas décidé.

b) **Monsieur Chatin** :

Des informations nous reviennent sur l'état de nos bâtiments scolaires, notamment en retour de Conseils d'écoles mais pas seulement. Nous demandons à pouvoir mener une visite des établissements scolaires

Monsieur le Maire : Vous avez sûrement eu des retours suite au Conseil d'école notamment Claudel et on a vu une photo WC abîmé donc cela a choqué les parents mais vous avez tout faux car regardé depuis 4 ans ce qui a été réalisé :

ÉCOLES ELEMENTAIRES
(Pauchet et Claudel)

BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2020 à 2024 : 270 239 €

PAUCHET:	CLAUDEL :
<ul style="list-style-type: none">▪ Réfection des sanitaires▪ Réfection cours d'école▪ Installation luminaires Leds▪ Remplacement des radiateurs▪ Acquisition tableaux et ressources numériques	<ul style="list-style-type: none">▪ Réfection cours d'école▪ Remplacement chaufferie▪ Installation luminaires Leds▪ Création portillon et clôture▪ Réfection étanchéité▪ Travaux de jointement d'un mur▪ Acquisition tableaux et ressources numériques

ÉCOLE MATERNELLE

BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2020 à 2024 : 318 838 €

- Travaux de peinture et revêtement des sols
- Création sanitaire
- Installation luminaires Leds
- Remplacement clôture
- Agrandissement d'une classe
- Réfection du sol amortissant pour l'aire de jeux
- Achat de lits superposés et mobiliers divers (tables, chaises, rangements ...etc)
- Acquisition tableaux et ressources numériques

Pour voir l'état des bâtiments, je propose à l'ensemble du Conseil Municipal de vous donner rendez-vous le samedi 26 avril 2025 à 8h45 afin de faire le tour des équipements, à l'exception de la Police Municipale.

Monsieur Falampin : En tout état de cause, vous avez vu passer ces travaux dans la liste des décisions.

Monsieur Doré : Le sujet qui est exposé porte sur le dernier Conseil des écoles, ce qui est nouveau maintenant c'est que madame Herry est directrice sur les deux écoles et elle s'est inquiétée que la dernière commission de sécurité était de 2007 donc elle s'est rapprochée du SDIS pour évaluer les questions de sécurité. La question porte principalement sur ce point car là on touche à la sécurité.

Monsieur Le Guienne : Pourquoi cela n'est pas précisé dans la question ?

Monsieur Doré : Cela peut arriver qu'on formule mal la question. Il y a une autre particularité, côté Claudel, l'accès au numérique dans certaines classes mais cela a été pris en compte selon la commission travaux.

Monsieur Chatin : Pourquoi la question est posée sous cette forme, c'est aussi, pour que l'on visualise nous-même.

Monsieur le Maire : Sachez que pour terminer la séance, on organise des commissions de sécurité régulièrement, exemple, dans une des classes à Pauchet, il n'y a qu'une porte et on s'interroge sur la mise en place d'une seconde porte. Pour conclure, on va profiter de cette visite pour vous montrer qu'il y a eu de belles choses de faites.

☞☜

La séance est levée à 23 heures 06.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Affiché et publié par voie électronique, le 08 avril 2025.

Le Secrétaire,



Hervé-Gilles KRAUZÉ

Le Maire,




Daniel VEREECKE